



## COMITE SYNDICAL

## **DELIBERATION N°23/13**

L'an deux mille vingt trois à 14h00 Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
<ul> <li>Titulaires</li> <li>Suppléants</li> <li>Présents</li> <li>Votes par procuration</li> </ul>	53Titulaires 53 Suppléants <b>28 Présents</b> 1 votes par procuration

### Étaient présents :

- M. Farid BESSADI
- M. Philippe CLAUDE
- M. Jean François GOSSET
- Mme Inès DE MONTGON
- Mme MARZIA DE BONI
- M. Bernard DEKENS
- M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
- M. Sébastien PAULET
- M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
- M. Pascal MAUROY
- M Emmanuel BAUDART
- M. Michel LALLEMAND
- M. Hervé CORVISIER
- M. Alain REUTER
- M. Jean Yves JONET

- M Gery TRONÇON
- M Jean François VALLOIRE
- M. Dominique COLLIN
- M. Alain DUPOMMIER
- M. Claude VALDENAIRE
- M. Kevin GENGOUX
- M. Yannick ROSSATO
- M. André LIEBEAUX
- M. Eric GILLARDIN
- M Michel NORMAND
- Mme Valérie WOITIER
- Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
- Mme Pascale GAILLOT (pv de M MENONVILLE)

### Objet de la délibération :

# **HEBMA – EXPROPRIATIONS – PUBLICITE FONCIERE**

#### Résultat du vote

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

## COMITE SYNDICAL

#### **DELIBERATION N°23/13**

#### Objet de la délibération :

#### HEBMA - EXPROPRIATIONS - PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre du projet HEBMA, notre établissement s'est fait délivrer plusieurs ordonnances d'expropriation. Ces ordonnances ont été notifiées aux intéressés. Une proposition d'indemnisation leur a également été faîte.

Il appartient à l'EPAMA en parallèle de ces indemnisations, de procéder à la publicité foncière de ces ordonnances. Cette mission a été confiée à l'Office notariale de Me SIMON, à Neufchâteau.

Il convient aujourd'hui et dans ce cadre, de signer les dépôts des actes de publicité foncière auprès des organismes concernés.

Il est donc proposé au Comité Syndical de donner délégation au Président ou à sa représentante, Mme Dominique HUMBERT, Vice-Présidente de l'EPAMA, pour signer les dépôts des actes de publicité foncière concernant les dossiers suivants :

- Parcelle ZE 38, sise Levécourt et appartenant à M. Hubert DUCRET
- Parcelles ZI44 et ZI45 sises à Soulaucourt sur Mouzon et appartenant à M. Denis BARRET et Mme Marie Claire BARRET
- Parcelle ZI34 sise à Soulaucourt sur Mouzon et appartenant à Eva GILLOT épouse AMOURIQ, André AMOURIQ et Pierre AMOURIQ
- Parcelle ZB 74 sise à Pompierre et appartenant à Mme PY Alice, elle-même ayant droit de Mme Suzanne Marie REGNAUD, et dont la succession n'est pas close.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Après avis favorable du Bureau Syndical, Le Comité Syndical,

- DONNE délégation au Président ou à sa représentante Mme Dominique HUMBERT- Vice-Présidente, pour signer les dépôts des actes de publicité foncières concernant les parcelles indiquées dans la délibération
- PRECISE que les frais de dépôt seront à la charge de l'EPAMA.

Le Président de l'EPAMA

nar DEKENS